

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 59 (1971)

Heft: 11

Artikel: A Turin : les femmes ingénieurs et de science de 32 pays

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272964>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le courrier de la rédaction**DÉCRIMINALISATION
DE L'AVORTEMENT****L'initiative
a abouti**

Quelque 60 000 signatures ont été recueillies pour l'initiative populaire pour la décriminalisation de l'avortement proposant d'introduire cet article dans la Constitution : « Il ne pourra être prononcé de condamnations pour interruption de grossesse ».

Ces signatures ont été solennellement apportées à Berne, dans des paquets aux couleurs cantonales et une conférence de presse s'est tenue ensuite, au cours de laquelle les promoteurs de l'initiative, des juristes neuchâtelois, ont bien précisé que le projet contenait une clause de retrait. L'initiative pourrait donc être retirée en faveur d'un éventuel contre-projet gouvernemental, mais il faudrait que ce dernier soit très liberal pour que ce retrait ait lieu, a précisé l'avocat Maurice Favre.

Le peuple sera appelé à se prononcer dans un délai de trois ans.

Signalons encore à propos de cette initiative qu'à Genève autorisation de récolter des signatures sur la voie publique avait été demandée et que le Département cantonal de justice et police, ainsi que le Conseil d'Etat ensuite, l'avait refusée. Le Tribunal fédéral a tranché, après qu'un recours de droit public eût été déposé. Il a admis la position de ceux qui recourent, contre une mesure policière abusive, et a reconnu que récolter des signatures sur la voie publique est un droit public de chaque citoyen.

ABONNEZ-VOUS

A « FEMMES SUISSES »

Le Rescue Home de Bombay

En 1961, l'assemblée des déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses avait décidé, à la suite d'un exposé sur les pays en voie de développement, de faire une collecte en faveur d'une œuvre précise. Divers projets furent examinés par le comité de l'Alliance qui choisit finalement un home d'accueil (pour femmes et enfants) qui existait depuis plusieurs années à Bombay et avait besoin d'un sérieux coup de main. Mme Khan, Suisse, épouse d'un Indien, présidente de ce home, vint le présenter elle-même lors d'une assemblée des déléguées. Depuis, des centres de liaisons et de nombreuses associations féminines ont organisé ventes et collectes, pour envoyer de l'argent à Bombay.

Grâce à elles, un nouveau bâtiment fut construit, ce qui permit au home d'accueillir davantage de jeunes femmes et d'enfants. On reçoit surtout des enfants de moins de six ans, abandonnés ou se trouvant dans des conditions déplorables et des jeunes femmes de 14 à 19 ans, cas sociaux de tous genres. Enfants et jeunes filles reçoivent le gîte, le couvert et une bonne éducation.

Ce home, situé au milieu des « slums » de Bombay est une véritable île de paix, nous dit Mme Edith Zimmermann-Bütkofer, dans son troisième rapport. En 1969, il a hébergé 168 femmes (dont 50 envoyées par le Tribunal des mineurs, 74 par la police, le reste étant des sans abri) et 58 enfants (respectivement : 30 + 1 + 27). La plus haute décoration de l'Inde a été décernée à Mme Khan qui administre remarquablement bien cette maison. Il est évident que, face à toute la misère de ce pays, cette aide au Rescue Home de Bombay n'est qu'une goutte d'eau dans la mer, mais il vaut tout de même, la peine de soutenir cette œuvre.

Disons encore que les dons individuels, de même que ceux récoltés par une association, sont à verser au CCP 87-2986, Frauenzentrale des Kantons Glarus, Rescue Home Bombay, Glaris.

S. Ch.

ETATS-UNIS**Une méthode de rééducation originale:
Le groupe de formation civique**

Le « Citizen Training Group » (CTG), fondé en 1936, à l'initiative du magistrat de la jeunesse de Boston, est une sorte de club éducatif pour garçons indisciplinés ou mal élevés, pré délinquants ou déjà délinquants, de 12 à 17 ans. C'est une institution privée subventionnée par la ville (700 000 habitants). Le cadre comprend, à plein temps : un directeur, deux éducateurs-assistants sociaux, une secrétaire ; à mi-temps deux instituteurs et un psychiatre. Les garçons sont envoyés au CTG par le tribunal des mineurs, lorsqu'ils sont mis en liberté surveillée assortie d'un stage de 12 semaines (durée normale) au CTG, à raison de deux heures par jour, du lundi au vendredi, à la fin de l'après-midi, s'est-à-dire après l'école.

Le style du CTG est fait d'un habile dosage de fermeté et de compréhension de la jeunesse. Le but est de faire de ces polissons de bons citoyens (d'où le titre Groupe de formation civique). Le programme du stage comprend de la gymnastique (trois heures par semaine), des travaux manuels, des activités artistiques : théâtre, chant, ciné-club, etc., et des séances de discussion dirigée (deux heures hebdomadaires) au cours desquelles sont abordés les divers problèmes qui préoccupent les jeunes. Il s'agit là d'une véritable thérapie de groupe confiée à un pédagogue très qualifié.

En cas d'incident sérieux, le directeur en réfère au tribunal des mineurs.

LES CARACTÈRES DU STAGE

Le jour même où le tribunal ordonne le stage au CTG, le jeune commence. Il doit y aller seul. On lui explique que l'on veut ignorer son passé et que seul comptera son comportement au « groupe ». Il doit venir ponctuellement, suivre régulièrement son école et rentrer chez lui sans traîner en rue. Sa conduite sera contrôlée. Le stage n'a pas pour but de le punir, mais de lui permettre de commencer une nouvelle vie. La fréquentation du « groupe » n'est obligatoire que pendant les mois d'école. Elle est facultative pendant les vacances. Les jeunes peuvent alors amener leurs camarades car le programme est assoupli et comprend aussi des camps. Ce stage volontaire a toujours beaucoup de succès.

LES RÉSULTATS

D'abord le fait que le « groupe » existe depuis 30 ans est à lui seul un test, car une institution privée ne survit, aux Etats-Unis, que si elle justifie son existence. Le CTG la justifie bien : 73 % des quelque 2500 ex-stagiaires n'ont pas récidivé. Certes, ne sont mis au bénéfice de la probation assortie du stage au CTG que les garçons qui ne sont pas gravement perturbés ni récidivistes. Il s'agit, encore une fois, de garçons indisciplinés et mal élevés, plus polissons que vrais délinquants, pour lesquels la seule liberté surveillée serait insuffisante, et le placement institutionnel une mesure trop grave. Il faudrait cependant y recourir s'il n'y avait pas ce CTG. On estime qu'il permet d'éviter 30 placements par an.

On peut se demander si cette formule originale de traitement en milieu ouvert ne pourrait pas être expérimentée aussi chez nous. Elle implique évidemment un encadrement hautement qualifié, condition sine qua non d'un traitement à la fois intensif et court. Mais ne disposons-nous pas d'éducateurs capables d'assumer une telle tâche ?

À Turin**Les femmes ingénieurs et de science de 32 pays**

C'est par un exposé du professeur A. Ferrari Toniolo, de l'Ecole Polytechnique de Turin, et en présence de Giovanni Porcellana, maire de cette ville, que la troisième Conférence internationale des Femmes ingénieurs et de science s'est ouverte le 5 septembre dernier. Elle a réuni plus de 200 participants de 32 pays.

Les travaux se sont poursuivis pendant une semaine. Au cours des sessions techniques et dans le cadre des exposés traitant de divers thèmes très actuels, le professeur Erna Hamburger, de l'Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne, a parlé de la normalisation du vocabulaire international de l'électronique.

ENCORE MOINS DE FEMMES INGENIEURS

Quant aux sessions sociologiques, les exposés des représentantes des cinq continents, ont permis de faire le point de la progression ou de la régression du nombre de femmes ingénierres actives dans les professions techniques et scientifiques. En effet, au cours de ces dernières années, une régression du pourcentage des femmes ingénierres s'est manifestée, par rapport à celui des hommes, dans les pays fortement industrialisés d'Occident ; mais celui-ci ne fait que suivre la courbe des statistiques actuelles, qui montrent l'intérêt moins prononcé des jeunes gens pour les professions scientifiques et techniques, dans nos pays A ce propos, Mme Brylinski a notamment présenté les résultats d'une récente enquête effectuée en France sur « L'insertion des femmes ingénierres dans la vie professionnelle ».

Un brillant exposé de M. Vincenzo Russo, Dr ès sc. tech., sous-secrétaire d'Etat auprès du Ministère des Travaux publics, sur le rôle de la femme dans la vie économique et industrielle d'aujourd'hui, termina les travaux de la conférence en présence de plusieurs personnalités, notamment Mme A. Racheli Domenigetti, Dr ès sc. tech., présidente de l'Association italienne des femmes ingénierres et architectes.

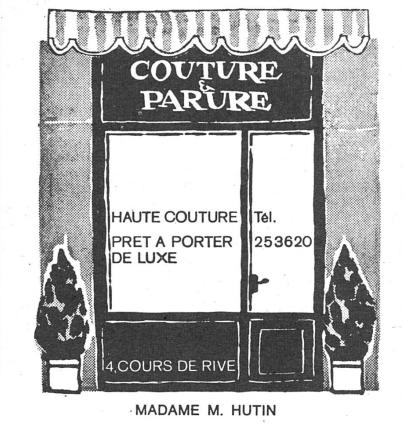
Parmi les invitations présentées par plusieurs pays, celle de la Pologne a été acceptée pour la quatrième Conférence internationale des femmes ingénierres et de science, qui aura lieu en 1975 à Varsovie.

Chuard & Francoz

Décoration

Réparation meubles anciens

Rue du Rhône 110 GENÈVE Tél. 24 93 35

**LA PHYTOTHERAPIE**

Le soin du cheveu par les plantes

Pour conserver votre plus belle parure...
Apprenez à soigner votre chevelure

Traitements, conseils et vente :

Parfumerie LEUTHOLD	Confédération 8
Coiffure Michel CHAPOU	Vieux-Collège 10
Coiffure Ernest ZACH	Malagnou 82
Coiffure ROCHAT	Rue du Stand 46

le gaz**est indispensable**